

APPEL DE COTISATIONS 2024 SAP-AURA

A retourner avant le 15 avril 2024



Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tél :

E-mail (lisible) :

Pour mémoire, l'adhésion au SAP-AURA inclut automatiquement et obligatoirement l'adhésion à la FFAP (Fédération Française des Apiculteurs Professionnels) et l'ADA AURA (la déduction de 40€ à la revue réussir est à voir en direct avec l'ADA après paiement en totalité sur ce bulletin)

	Adhésion ADA- AURA	Adhésion FFAP/ SAP-AURA	Total à payer	<u>Cocher la case concernée</u>
Collège 1				
Exploitant à temps plein	300 €	180 €	480 €	
- Jeune installé (moins de 3 ans) - Cotisant solidaire - Pluri-actif - Retraité	200 €	90 €	290 €	
<i>Cas particuliers :</i>				
2 ^e associé (GAEC , EARL)	200 €	180 €	380 €	
2 ^e associé JA (GAEC , EARL)	100 €	90 €	190 €	
3 ^e associé (GAEC , EARL)	100 €	180 €	280 €	
3 ^e associé (ou+) JA (GAEC , EARL)	0 €	90 €	90 €	
4 ^e associé (ou +) (GAEC, EARL)	0 €	180 €	180 €	
Collège 2				
Candidat à l'installation (30 à 69 ruches)	200 €	90 €	290 €	
Adhésion contrat groupe CITEO (facultative)*	Nombres de ruches :		Montant (0,06€/ruche) =	
* L'adhésion à un éco-organisme est une obligation légale pour les apiculteurs qui conditionnent leur miel en pot. Adhésion au contrat groupe facultative mais plus avantageuse qu'une adhésion directe.				
			TOTAL à payer	

Deux possibilités pour payer (dans tous les cas, merci de renvoyer ce bulletin) :

- **par virement sur le compte du SAP-AURA**

IBAN : FR64 2004 1010 0712 5116 9P03 891

BIC : PSSTFRPLYO

- **par chèque libellé à l'ordre du « SAPAURA »**, à renvoyer à :

Antoine STERNE - 9, rue de la Trava - 42440 Noirétable

Tél : 06 30 16 01 45 / antoinesterne@protonmail.com

Reçu par mail sur simple demande